

Reboisements sur le Randen (canton de Schaffhouse)

Autor(en): **Grossmann, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 11

PDF erstellt am: **04.03.2021**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-785151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

hêtre, du fait de la forte production de graines en automne 1922, et de noter, année après année, l'état de ces semis. Il serait intéressant de savoir ce qu'ils seront devenus en 1923.

C'est à ce moment-là que nous pourrons juger de l'influence du mélange des essences et dire si le hêtre favorise dans tous les cas le rajeunissement naturel de l'épicéa dans le Haut-Jura vaudois.

M. Moreillon, inspecteur forestier.

Reboisements sur le Randen (canton de Schaffhouse).

La région du plateau supérieur du Randen, où se termine la chaîne du Jura dans le canton de Schaffhouse, est aujourd'hui fortement boisée. Ce n'était pas le cas autrefois. Les cartes anciennes de la région nous montrent ces sols soumis à la culture agricole, surtout à la production des céréales. La concurrence des blés étrangers, l'augmentation du coût de la main d'œuvre et d'autres circonstances encore eurent pour résultat de diminuer petit à petit la rentabilité de ces maigres sols du jurassique supérieur. Tant et si bien que la culture agricole se transforma, devint plus extensive et, en fin de compte, ne consista plus que dans la production fourragère (prés maigres et pâturages). Une bonne partie des champs fut convertie directement en forêts par semis du pin sylvestre. Les autorités schaffhousaises en encouragèrent même le reboisement en décrétant, le 2 juillet 1879, une prime de fr. 30 l'hectare pour la création de forêts nouvelles.

Souvent les champs furent simplement abandonnés à l'action de la nature. Et partout où a disparu la houe, la faux ou la dent du bétail, le pin a pris possession du sol. Dans de nombreux boisés actuels, d'anciens fossés-limite, des tas de pierres, des arbres fruitiers, même la vigne sauvage sont les fréquents témoins de l'activité passée du laboureur.

On observe aujourd'hui encore cette lente évolution sur les pentes rapides tournées au midi, ainsi entre Beringen, Löhningen et Siblingen.

Comme conséquence de cet état de choses on peut observer aujourd'hui sur le Randen les aspects les plus variés de la sylviculture: prés-bois garnis de pins sylvestres isolés ou par groupes (Fig. 1); pineraies denses, issues de semis et alternant avec des pelouses; peuplements de pins sous lesquels une deuxième génération, hêtre

et épicéa, est en train de prendre pied. Le dernier type, ce sont enfin ces peuplements dans lesquels le hêtre et l'épicéa dominent et où le pin sylvestre n'est plus représenté que par quelques pseudo-baliveaux. Ces types se déroulent dans le mélange le plus bariolé, alternant avec prés et quelques rares champs.

Une disposition du Code rural schaffhousois a facilité le boisement de ces propriétés morcelées, affectant généralement la forme de bandes étroites. Il prévoit que pour les terrains dont la valeur cadastrale est inférieure à fr. 100 la pose (36 ares), la plantation d'arbres forestiers est licite jusqu'à la limite du fonds voisin, tandis que normalement elle n'est permise qu'à une distance de 7,5 m de cette limite.

A côté de ces peuplements forestiers récents, on trouve des massifs boisés anciens, taillis sous futaie avec baliveaux de chêne, aujourd'hui en voie de conversion en haute futaie.

Les peuplements du pin fournissent essentiellement du bois de feu. La tâche de ce pionnier de la forêt consiste surtout à amender le sol, soit à préparer la venue d'essences plus précieuses et plus exigeantes.

Le hêtre planté directement sur d'anciens champs ou prés ne résiste pas à la sécheresse ou au gel et généralement périt. Le mélèze ne réussit pas davantage sur les hauteurs, mais bien dans le fond des vallées, où il trouve des dépôts glaciaires. L'épicéa ne prospère en général que médiocrement dans ces sols superficiels.

Ces peuplements du Haut Randen donnent une impression de monotonie; ceci s'explique par le fait que la grande sécheresse de ce haut plateau ne permet la réussite que de quelques essences seulement. Mais dans l'espace, ils sont répartis de la façon la plus bigarrée: la forêt et le champ, la jeune sylve et les vieux massifs boisés alternent dans le plus curieux mélange. A cet égard, le Randen est sans doute l'une des contrées de notre pays où la couverture du sol et sa culture ont subi, durant le dernier siècle, les modifications les plus remarquables.

(Traduction succincte d'un article de M. H. Grossmann, adjoint, paru à la *Zeitschrift*.)
